

FORMATION SSCT DES MEMBRES CSSCT ET CSE - RENOUELEMENT



QHSE

11/06/2026

Résumé

Le recyclage SSCT permet de rafraîchir les connaissances en santé et sécurité au travail, d'intégrer les évolutions législatives ou réglementaires, de réinterroger les pratiques internes de prévention, et de renforcer le rôle des élus dans la veille, l'analyse et la proposition de mesures correctives. Elle se déroule en format participatif, avec cas concrets, retours terrain et simulations.

Public et prérequis

Membres du Comité Social et Économique (CSE) – membres suppléants de la CSSCT

Membres élus à la CSSCT du Comité Social et Économique (CSE) ou membres suppléants de la CSSCT ayant déjà reçus la formation initiale

Les objectifs

Au terme de la formation, les participants seront capables de :

- Permettre aux membres de la délégation du personnel d'actualiser ses connaissances et de se perfectionner.
- Actualisation des connaissances sur les nouvelles dispositions réglementaires et sur les enjeux de la prévention
- Développer l'aptitude des membres à déceler et à mesurer les risques professionnels et leur capacité d'analyse des conditions de travail ;
- De les initier aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

Les méthodes pédagogiques et d'encadrement

Moyens :

Séance théorique en salle de formation avec tableau blanc, paper-board, ordinateur et vidéoprojecteur et nécessaire pédagogique

Méthode :

- Active : animation basée sur des exposés, des échanges dans le groupe, des exercices de mise en application, de questionnement, de découverte et de démonstration durant les travaux en sous-groupe, de mise en situation,...
- Progression découpée en module : permet un apprentissage progressif avec, à chaque fin de module des réflexions individuelle et collective à mener, travaux en vue d'une transposition directe vers l'application en entreprise, questionnaire pour s'assurer de la bonne assimilation des connaissances, mise en œuvre d'un Plan d'Action Personnalisé permettant de se concentrer sur l'essentiel dès le retour en entreprise.
Dossier technique remis aux participants avec tous les outils préétablis

RÉFÉRENCE

HSEPSE400146

CENTRES DE FORMATION

CHALON-SUR-SAÔNE, DIJON

DURÉE DE LA FORMATION

5 jours / 35 heures

ACCUEIL PSH

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Moyens de compensation à étudier avec le référent handicap du centre concerné.

Les + Formation 21-71

- 682 jeunes formés par an
- 291 contrats d'alternance à pourvoir
- 769 entreprises partenaires
- Accompagnement individualisé
- Diplômes reconnus par l'Etat
- Savoir être, management, sécurité
- Pédagogie innovante (par projets, en îlots, projet Voltaire, Olympiades des métiers)
- Equipement en machines modernes qui préparent aux métiers de demain

3 CENTRES en Bourgogne

Modalité d'évaluation

Une grille d'auto-évaluation des acquis sera proposée sur les compétences travaillées,

Une évaluation de la satisfaction sera réalisée en fin de formation,

Modalités d'accès

Un pré-diagnostic sera envoyé aux membres afin de prioriser les modules de cette formation selon les problèmes rencontrés dans l'entreprise.

Contenu de la formation

Pour les entreprises de plus de 300 salariés.

Actualisation des connaissances :

- Evolutions de la réglementation en matière de santé, sécurité au travail
- Statistiques santé et sécurité à jour
- Rappel sur les enjeux de la prévention – les 9 principes généraux de prévention – la modélisation de l'accident de travail
- Questionnaire sur la commission SSCT.
- Rappels sur la commission santé et sécurité au travail en fonction du questionnaire effectué en début de session : attributions, missions, moyens, fonctionnement,...

Développer l'aptitude des membres à déceler et à mesurer les risques professionnels et leur capacité d'analyse des conditions de travail, de les initier aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail

Selon le pré-diagnostic réalisé en amont de la formation, on choisit parmi les thèmes suivants :

- Les registres obligatoires
- La déclaration d'accident et le registre des AT bénins
- L'élaboration des documents sécurité en entreprise (consignes au poste de travail, consignes produits chimiques, accueil des nouveaux embauchés,...)
- L'accueil et la formation sécurité des nouveaux collaborateurs.
- Participer à la réception des machines neuves
- Les affichages et documents obligatoires
- Les obligations de formation en matière de santé et sécurité au travail
- Participer aux choix des EPI
- La mise en conformité du matériel VGP
- Les obligations concernant les femmes enceintes et les travailleurs handicapés.
- Le compte pénibilité transformé en « Compte Professionnel de Prévention » (C2P)
- L'évaluation des risques professionnels (décret N° 2001-1016 du 05/11/2001)
- Les risques psychosociaux
- Introduction de nouvelles technologies et/ou aménagement important modifiant les conditions de travail
- Les risques génériques à choisir parmi la liste suivante : risques de trébuchement, heurt ou autre perturbation du mouvement, de chute de hauteur, liés aux circulations internes de véhicules, routiers en mission, liés à la charge physique de travail, liés à la manutention mécanique, liés aux produits – émissions et aux déchets, liés aux équipements de travail, liés aux effondrements et chutes d'objets, nuisances liés au bruit, liés aux ambiances thermiques, incendie et explosion, liés à l'électricité, liés aux ambiances lumineuses.

- Le plan de prévention (décret N° 92-158 du 20/02/1992)
- La méthode d'analyse des accidents du travail par l'arbre des causes
- Autres thèmes (à préciser lors du pré-diagnostic)
- Constitution de fiches d'inspection
- Simulation d'inspection en sous-groupes dans l'entreprise

La communication

- Les canaux de communication
- Animation de réunion
- la communication verbale et non verbale
- La prise de parole en public

Suite de parcours et passerelles possibles

Après le recyclage, les membres du CSE peuvent approfondir leur rôle via des formations complémentaires en évaluation des RPS, ergonomie, animation de réunions CSSCT, ou communication en prévention. Ces formations peuvent être intégrées à des parcours de professionnalisation dans la gestion de la prévention ou des relations sociales.

Métiers - Débouchés

Cette formation ne vise pas un métier en particulier, mais elle permet aux membres du CSSCT ou du CSE d'assurer avec efficacité la continuité de leur mission en matière de prévention des risques professionnels et de qualité de vie au travail. Elle est indispensable pour maintenir à jour leurs compétences, notamment dans les secteurs où les enjeux santé-sécurité sont critiques : BTP, industrie, logistique, santé, etc.

Validation et certification

Attestation de fin de formation

Version documentaire

V0-2019